

## Réponse de l'archevêque de Tirana Anastase au patriarche Bartholomée au sujet de l'Ukraine

Nous publions ci-dessous la traduction intégrale, depuis le texte original grec, de la dernière réponse de l'archevêque Anastase, primat de l'Église orthodoxe d'Albanie, au patriarche de Constantinople, concernant l'affaire ukrainienne. L'archevêque Anastase avait adressé une [première lettre](#) au patriarche Bartholomée à ce sujet, puis a reçu une [réponse de celui-ci](#) (texte entier disponible en anglais, [ici](#)). Le texte suivant de l'archevêque Anastase constitue la réponse à celle-ci.

« Votre Toute-Sainteté et Très-Divin Archevêque de Constantinople, la Nouvelle Rome, et Patriarche œcuménique, très aimé et très cher frère et concélébrant de notre Humilité, seigneur Bartholomée, nous embrassons dans le Seigneur Votre Très Divine Toute-Sainteté, de la plus aimable manière.

Ayant attendu avec grand intérêt la réponse de Votre Vénérable Grandeur, dans le but de mettre fin au questionnement de l'Église orthodoxe autocéphale d'Albanie au sujet du Primat de la nouvelle Église orthodoxe autocéphale d'Ukraine, nous avons reçu votre Lettre et, en séance de notre Saint-Synode (7 mars de cette année), nous avons étudié en détail son contenu. En raison de la gravité du sujet, il est de notre devoir de donner, avec toujours un sincère respect, certaines explications et précisions.

1. Dans notre Lettre du 14 janvier de cette année, il n'y avait aucun doute quant au devoir et au droit du Patriarcat œcuménique d'octroyer l'autocéphalie chaque fois que les circonstances l'exigent. Nous nous sommes questionnés principalement sur la procédure [de l'octroi de l'autocéphalie ukrainienne, ndt] et particulièrement sur une question ecclésiologique fondamentale pour l'Orthodoxie. Ce qui est écrit dans les premières pages de Votre Lettre de réponse ne se rapporte manifestement pas à la perplexité que nous avons exprimée. Pour cette raison, nous ne l'aborderons pas ici. Nous nous limiterons, simplement, n'étant nullement influencés par l'argumentation d'autres Églises autocéphales, à relever trois questions qui se réfèrent à la tradition émanant du Saint-Esprit et à la conscience de l'Église orthodoxe : 1) La divine Eucharistie, 2) La succession apostolique et 3) La conciliarité. Notre inquiétude s'est centrée tout particulièrement sur la question cruciale des sacres épiscopaux, de la succession apostolique. C'est sur cette base qu'a été souligné avant tout le rôle perfide de l'auto-proclamé « Patriarche d'honneur de Kiev et de toute la Rus-Ukraine » M. Philarète, et qu'ont été exprimées des réserves théologiques concernant la validité selon le Saint-Esprit des sacres accomplis par lui, étant donné que la Grâce Divine n'agit pas lorsque le célébrant est défroqué, excommunié et anathématisé ; et qu'un évêque ordonnant canoniquement n'agit pas de sa propre autorité, mais au nom de l'Église, qui seule

est détentrice de la grâce de Dieu. Nous nous demandons à quel point la réintégration de M. Philarète dans l'ordre canonique rend automatiquement valides les ordinations accomplies par lui.

2. La corrélation et l'analogie du problème ukrainien avec le schisme mélicien du IV<sup>ème</sup> siècle, auquel il est fait ample référence dans Votre Lettre, n'a pas mis fin à notre perplexité. Au contraire, son examen scrupuleux mène à différentes conclusions : dans l'étude du métropolite d'Anchialos Basile d'éternelle mémoire, par la suite métropolite de Smyrne, laquelle nous a été envoyée en annexe, figure en appendice « Sur le schisme des Méliciens, plus extensivement » ce qui suit : « La correction du cas a eu lieu par l'acceptation du seul Mélitios dans le rang épiscopal, sans le droit d'officier, et quant à ceux qui ont été ordonnés évêques, prêtres, et diacres par lui alors qu'il était défroqué, ils ont été reçus à la même condition et façon que ce qui est prévu par le 8<sup>ème</sup> canon au sujet de l'acceptations des Cathares ou des Novatiens, c'est-à-dire par une simple imposition des mains avec une prière, confirmant chacun d'entre eux dans leurs rangs hiérarchiques respectifs ». Cette dernière phrase explicatrice a été omise dans Votre Lettre.

Réellement, relativement à la procédure de correction du schisme, St Athanase le Grand a clarifié : « Il a été décidé... que ceux qui ont été institués par lui, soient rétablis dans la communion après avoir été confirmés par une ordination plus sainte et qu'ils conservent leurs fonctions, mais que toutefois ils ne seront qu'au second rang après ceux qui auront été ordonnés et établis dans chaque communauté »<sup>1</sup>. Le métropolite Basile a adopté l'interprétation selon laquelle, comme cela a été mentionné, ils ont été reçus dans la communion par une simple imposition des mains avec une prière. L'historien érudit, l'archevêque Chrysostome Papadopoulos d'éternelle mémoire, résume : « Le Concile a également examiné la question de Mélitios de Lycopolis (canon 4). Il a été permis à Mélitios de rester à Lycopolis, tout en ayant l'honneur épiscopal, mais sans le droit d'administrer l'évêché de Lycopolis et d'ordonner. Alexandre, archevêque d'Alexandrie, exigea de lui (de Mélitios) la liste des évêques qu'il avait ordonnés, qui étaient au nombre de 29. Le Concile, agissant par condescendance, les a reconnus dans leur rang par de nouvelles impositions des mains « confirmées par une ordination plus sainte », à la condition qu'ils restent les seconds après les évêques canoniques, se soumettant à l'archevêque d'Alexandrie, et ne participant pas à l'élection d'évêques. Ils pouvaient être élus pour des sièges épiscopaux vacants. Seul Mélitios ne pouvait être élu »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Athanasius Theol., *De decretis Nicaenae synodi*, chapitre 36, section 7, ligne 2  
TLG

<sup>2</sup> Chrysostome Papadopoulos, archevêque d'Athènes et de toute la Grèce. *Histoire de l'Église d'Alexandrie (62-1934)*. Ed. Pournara, Thessalonique 2009, pp. 179-180

Par conséquent, la correction du schisme des Méliciens et le rétablissement de ceux qui avaient été de façon invalide ordonnés par celui-ci, comportait les phases suivantes : 1) le repentir, 2) l'imposition des mains par un évêque canonique, une exigence minimum pour le sceau de la succession apostolique, 3) une prière et, finalement, 4) la réconciliation. C'est là un principe en vigueur pour tous les cas de la réintégration des schismatiques dans l'Église orthodoxe et qui définit une issue intéressante au problème existant.

Si le cas de M. Philarète ressemble étonnamment à celui de Mélitios, auquel n'était permis que « le haut honneur épiscopal »<sup>3</sup>, « sans aucune autorité ou pouvoir », la tolérance manifestée envers lui reste néanmoins inexplicable. M. Philarète a été réintégré dans l'Église canonique (il est inconnu s'il a soumis une demande de repentir) et ses actes ecclésiastiques qui ont précédé ont été validés en totalité par un seul acte synodal [de Constantinople, ndt]. Celui-ci, de façon répétée, se vante publiquement qu'il « a été, est et sera le patriarche de Kiev et de toute la Rus-Ukraine », continuant à porter la coiffe patriarcale russe, se comportant comme un patriarche. Il est resté le principal acteur lors du « Concile d'union », qui a élu celui qui avait été ordonné invalide par lui, M. Épiphanes. Il est aujourd'hui membre permanent du Synode et proclame qu'il est l'archipasteur de toutes les paroisses de Kiev. Ces faits ne sont manifestement pas inconnus, ni ne sont sans importance ecclésiastique. En conclusion, il est indubitable que le Schisme mélicien n'a pas été guéri par une décision du Patriarcat d'Alexandrie à la juridiction duquel appartenait l'évêque de Lycopolis d'Égypte, mais par une décision du 1er Concile Œcuménique.

3. Le cas du problème ukrainien ne présente, par ailleurs, aucune analogie avec celui de l'Église orthodoxe russe hors frontières. Ce dernier cas se réfère à la séparation des Russes de la diaspora avec l'Église de Russie, qui était alors sous la surveillance soviétique. Il n'y avait ni excommunications ni anathèmes, et la succession apostolique n'était pas douteuse. Lorsque le régime athée s'est écroulé, la réunification s'est produite. Il mérite d'être mentionné que la correction de la division a eu lieu par une cérémonie spéciale et une prière de réintégration en la cathédrale du Christ Sauveur.

---

<sup>3</sup> « Il fut donc décidé qu'il devait demeurer dans sa ville, sans avoir aucun droit pour imposer les mains ou élire ; sans paraître à la campagne ou dans une autre ville pour pareil cas... À l'égard de Mélitios [aucune concession n'est faite] à cause de son ancienne indiscipline et de son caractère violent et téméraire, afin que nul pouvoir, nulle faculté ne fussent attribués à un homme qui pourrait de nouveau provoquer les mêmes désordres » *De decretis Nicaenae synodi*, chapitre 36, section 7, ligne 2 TLG .

De même, le schisme bulgare ne présente aucun rapport ni analogie avec le problème ukrainien. Ce dernier concerne la fissure interne d'une Église locale, tandis que le schisme bulgare concernait le retrait durant de nombreuses années de tout un peuple de la juridiction du Patriarcat œcuménique et de toute l'Orthodoxie. Sa correction a commencé lors de la session de la Commission panorthodoxe de préparation au « Prosynode » au monastère athonite de Vatopedi (juin 1930). La condition fondamentale qui a avait été posée et qui finalement a été observée était la demande de pardon de la part de l'Église bulgare. Finalement après de complexes négociations qui ont duré des années, le schisme a été résolu en 1945, dont le résultat a été la pacification de l'*oikoumène* panorthodoxe.

4. Nous partageons sans réserve la préoccupation du Patriarcat œcuménique d'accorder une possibilité aux fidèles d'Ukraine, victimes d'une division de longue durée, de revenir dans le sein de l'Église Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Il est cependant évident que la pacification recherchée n'a pas réussi, du fait que quatre-vingt-dix hiérarques et plus de douze mille paroisses ne se trouvent pas en communion avec le Patriarcat œcuménique. En même temps, le risque de désintégration de l'Église orthodoxe dans toute l'*oikoumène* est visible.

En ce qui concerne le ton particulièrement réprobateur de cette Lettre [du patriarche Bartholomée, ndt] et les allégations d'influence sur nous de la part d'autres Églises, nous sommes dans l'obligation de rappeler que nous avons prouvé notre dévouement fraternel en actes depuis des décennies, tout particulièrement lors des Synaxes des Primats et du Saint et Grand Concile de Crète des Églises orthodoxes, agissant toujours en coordination avec chaque initiative de Votre Divine Toute-Sainteté. Parfois, nous avons exprimé hardiment nos vues, même si elles heurtaient les chers frères d'autres Églises. Cela toujours pour la cohésion et le nécessaire témoignage de l'Orthodoxie. Une preuve récente de notre opinion non influencée et de notre position indépendante est constituée par les lettres envoyées à S.B. le patriarche de Moscou et de toute la Russie Cyrille (10 octobre et 7 novembre 2018). Nous exprimons continuellement et dans les faits notre plus profond respect et notre gratitude naturelle au Trône œcuménique pour ses actes en faveur de l'Église orthodoxe autocéphale d'Albanie. Nous sommes convaincus que la reconnaissance authentique n'implique pas l'abolition de la pensée théologique critique et de l'expérience ecclésiale ou encore l'abandon de la liberté de conscience. Au contraire, elle signifie une obligation accrue de formuler toujours avec clarté et audace aimante les évaluations des faits.

Le respect mutuel a eu lieu dans les actes. Nous avons accepté une mission avec d'innombrables difficultés en Albanie, quittant deux domaines particulièrement appréciés de notre ministère : l'Afrique, ainsi que la recherche et l'écriture dans la science des religions. La mission exceptionnellement exigeante et incertaine qui

nous a été confiée par la Mère – la Grande Église du Christ, pour la reconstruction, à partir de ses ruines, de l'Église autocéphale d'Albanie qui avait été totalement anéantie, a été accomplie, par la Grâce de Dieu, dans un esprit de sacrifice, dans les privations, les maladies, les dangers et les persécutions.

Relativement à la question ukrainienne, le choix d'une mauvaise conscience serait plus aisé, afin d'éviter les commentaires acérés, les accusations insultantes à caractère personnel et sans fondement venant de personnes irresponsables. Nous croyons cependant que le Premier de l'Orthodoxie aime et a besoin de la vérité abondante, particulièrement dans des cas de problèmes panorthodoxes des plus cruciaux. C'est pourquoi nous avons relevé l'exactitude historique des événements.

5. Notre anxiété, Toute-Sainteté, reste la préservation de l'unité orthodoxe qui constitue une condition préliminaire irremplaçable au témoignage orthodoxe dans le monde. Les fissures dans les Assemblées épiscopales de la diaspora et dans les dialogues interchrétiens multilatéraux et bilatéraux se font déjà sentir. La conviction constante de l'Église d'Albanie, comme de nombreuses autres, est qu'en ce moment historique, en vue de la guérison des plaies douloureuses et particulièrement du schisme imminent, une sorte de Consultation panorthodoxe est nécessaire, avec pour but le renforcement spirituel de tous les fidèles orthodoxes en Ukraine et avant tout la préservation de la cohésion orthodoxe. Et nous sommes naturellement prêts à contribuer de façon constructive à cette tentative cruciale et ardue.

On ne fait pas face aux points de vue différents actuels par des monologues, des déclarations, des correspondances, prolongées, par l'immixtion de personnes irresponsables, des commentaires trompeurs, des publications inconséquentes dans les médias sociaux. Les crises sont surmontées, conformément à la Tradition orthodoxe, par la Conciliarité, ce qui signifie l'assemblée dans la prière de représentants responsables des Églises orthodoxes locales. Alors, par la Grâce active du Très Saint-Esprit, ce Synode, mû par un esprit de charité, recherchera des solutions originales de clémence, de pardon et de réconciliation et prendra des décisions audacieuses et acceptables par tous, visant à la pacification, l'unité et l'édification spirituelle des fidèles de toute l'*oikoumène* orthodoxe. Et le privilège de la convocation de la Consultation panorthodoxe appartient indubitablement au Patriarche œcuménique. Par cette supplication est conclue notre contribution à la marche à suivre dans la question ukrainienne.

Afin de dissiper tout malentendu, nous précisons que l'Église orthodoxe autocéphale d'Albanie, dans le cas où la situation dégènerait en schisme (que Dieu ne le permette pas !) restera, tout en faisant fermement profession de l'amour dans la vérité, avec le Patriarcat œcuménique.

Traversant la période de componction de la Sainte et Grande Quarantaine du Carême, nous prions de toute notre âme que le Dieu Trinitaire accorde une santé inébranlable et la force du Saint-Esprit à Votre Très-Divine Toute-Sainteté, répétant la certitude apostolique doxologique, chère à Vous et à nous : « À Celui qui peut faire, par la puissance qui agit en nous, infiniment au delà de tout ce que nous demandons ou pensons, à Lui soit la gloire dans l'Église et en Jésus Christ, dans toutes les générations, aux siècles des siècles! Amen! (Eph. 3, 20-21).

Cela étant dit, vous embrassant d'un saint baiser, nous restons Vôtre en tout respect et amour fraternel en Christ, « pour qui et par qui sont toutes choses » (Hébr. 2,10).

À Tirana, le 21 mars 2019

+ Anastase, archevêque de Tirana, Durrës et de toute l'Albanie »

Source : <http://orthodoxalbania.net/index.php/el/lajme-2/blog/6883-2-2>